



Réf. Farde e-Assemblées : 2631229

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Dossier OPP/2023/136.- Convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles pour l'opération «Quick Wins».- Avenant.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 17/06/2021 d'autoriser la participation de la Ville à l'appel à projets Action Climat 2021 de Bruxelles Environnement, à l'intention des communes et CPAS bruxellois, pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables et d'approuver le dossier de candidature ;

Vu la décision du Collège en sa séance du 01/12/2022 d'autoriser la participation de la Ville à l'appel à projet 2022 de Bruxelles Environnement dans le cadre de l'opération «Quick Wins» à destination des Communes de Bruxelles Capitale ;

Vu la décision du Collège en sa séance du 22/06/2023 d'autoriser la signature de la convention relative à la subvention portant la référence SUB/2022/BXL/QuickWins ;

Vu que la Ville de Bruxelles a obtenu ces subsides à hauteur de 30.000,00 EUR pour la mise en oeuvre de travaux de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales à l'Institut Paul Henri Spaak ;

Vu que la période subsidiée s'étendait initialement jusqu'au 31/12/2024 ;

Considérant que les travaux précités, qui seront réalisés par l'adjudicataire de Bruxelles Environnement, n'ont pas encore été entrepris ;

Considérant que le présent avenant permet d'étendre la période subsidiée jusqu'au 31/12/2025 ;

Sur Proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : L'avenant à la convention relative à la subvention portant la référence SUB/2022/BXL/Quickwins est adopté.

Annexes :

[Avenant SUB/2022/BXL/Quickwins \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

